

Procès-verbal du conseil d'école du 10/11/2025

Ouverture de séance : 18h00

Présents :

- Enseignantes :
 - Delphine LORRAIN (enseignante de la classe de PS-MS)
 - Cécile PHILIPPOT (enseignante de la classe de GS-CP)
 - Mélanie WARNIMONT (enseignante de la classe de CE1-CE2, directrice)
 - Rachel FRANCOIS (enseignante de la classe de CM1-CM2)
 - Laura IUNG (enseignante complément du temps décharge direction, classe de CE1-CE2)
- Délégués de parents d'élèves :
 - Madison DELIOT, déléguée de parents, Titulaire
 - Vanessa GAIRE, déléguée de parents, Titulaire
 - Anne NEVEU, déléguée de parents, Titulaire
 - Laure BOURESAS, déléguée des parents, Suppléante
- Elus :
 - Jean-Marc IEMETTI (maire de la commune)
 - Isabelle BRITO (2^{ème} adjointe au maire, chargée des affaires scolaires)

Sont excusés :

- Marjorie RICHARD (Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Pompey),
- Julie MARIUCCI, déléguée de parents, Titulaire

Ordre du jour :

I. Fonctionnement de l'école

1) Présentation et rôle du nouveau conseil d'école

Le conseil d'école est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement. Il se réunit trois fois par an. Il donne son avis sur les questions relatives à la vie de l'école, et notamment sur les sujets suivants :

- Les actions pédagogiques et éducatives
- L'utilisation des moyens alloués à l'école
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Le respect et la mise en application des valeurs de la République

2) La rentrée 2025 : effectifs et répartition pédagogique

L'école est composée de 4 classes et compte 91 élèves répartis comme suit : 10 PS, 11 MS, 8 GS, 14 CP, 11 CE1, 12 CE2, 6 CM1 et 19 CM2. Les effectifs par classe sont actuellement de :

- Classe de PS-MS avec Mme Lorrain, 21 élèves
- Classe de GS-CP avec Mme Philippot, 22 élèves
- Classe de CE1-CE2 avec Mmes Iung et Warnimont, 23 élèves
- Classe de CM1-CM2 avec Mme François, 25 élèves

3) Les élections des représentants des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le 10 octobre 2025 avec des votes exclusivement par correspondance. Sur 134 inscrits, 90 personnes ont voté (2 bulletins blancs ou nuls et 88 suffrages exprimés) soit un taux de participation de 67.16%. Les résultats ont été saisis dans l'application ECECA (Élections Conseil d'école et conseil d'administration) et ont été affichés devant l'école.

4) Le dispositif pHare

Le dispositif pHARE (plan de prévention du harcèlement) est généralisé à toutes les écoles et collèges dès la rentrée.

Obligations clés

Règlement Intérieur : Le règlement de l'école doit obligatoirement inclure un paragraphe sur la lutte anti-harcèlement (définition, protocole de traitement et plan de prévention).

Labellisation : Toutes les écoles doivent obtenir le niveau minimum "Niveau 1 : Engagement" du label pHARE cette année.

Actions requises pour le Niveau 1

Création d'une Équipe Ressource pHARE : Former une équipe d'au moins cinq personnels chargés du protocole national, de la gestion des situations et d'être le point de contact.

Equipe pédagogique de circonscription qui inclut une conseillère pédagogique et une psychologue scolaire

Sensibilisation : Informer les parents de la mise en place du dispositif et participer à au moins un

événement annuel de prévention (ex. : Journée Nationale Non au Harcèlement).

Participation à un temps fort pour l'école : le 29 janvier pour cette année scolaire

5) Le règlement intérieur et la Charte de la Laïcité

Le projet de règlement intérieur a été soumis à la lecture des membres une semaine avant le conseil d'école.

Il est modifié par rapport aux années précédentes puisqu'il doit se référer au règlement intérieur départemental des écoles. Il est soumis au vote des membres du conseil. Il est adopté à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera envoyé à tous les parents par le carnet de liaison de ONE.

6) La sécurité à l'école

Dans le cadre du PPMS, l'école doit organiser avant les congés de la Toussaint plusieurs exercices :

- Exercice incendie le 26/09/2025
- Exercice attentat intrusion le 17/10/2025

Ils permettent aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, et en appliquant les directives des autorités. Ces exercices sont présentés de manière à tenir compte du jeune âge des élèves.

L'exercice PPMS « risques majeurs et technologiques » doit encore se tenir avant le 19/12/2025.

II. Projets et vie de l'école

1) Le projet d'école

Pour l'année 2025/2026, un avenant au projet d'école a été fait par l'équipe pédagogique. Il est décliné autour de cinq axes :

- Méthodes et outils
- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école.
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

2) Les projets à venir

Quatre grands projets inscrits dans le projet d'école vont être menés cette année :

- Un Projet fédérateur Education Artistique et Culturel (marionnettes) qui concernera les classes de PS/MS et de GS/CP. Travail autour du langage par l'intermédiaire des marionnettes. Interventions de deux comédiens qui interviendront auprès de deux classes après un travail en classe autour du langage oral, visionnage de vidéos, méthode Narramus qui permet aux enfants de raconter des histoires, apprendre du vocabulaire pour raconter l'histoire avec des marottes. Le but est une représentation devant un public. Des demandes de subvention à la DRAC et à la mairie (500€) sont accordées. C'est une suite des années précédentes sur l'expression orale et du corps.
- Un projet école dehors- classe de PS/MS et GS/CP : Poursuite du projet très riche des années précédentes. Deux créneaux dans l'emploi du temps. Lien entre ce qui est appris dehors et dedans concrètement. Les bénéfices des apprentissages à l'extérieur sont visibles à l'intérieur.
- Un projet musical sur le thème de l'enquête- classe de CE1/CE2 : Avec le pôle musical de la Com-Com, Virginie Champion vient tous les lundis pour partager avec la classe son savoir de la musique sur le thème de l'enquête. Ecoute musicale (grande enquête dans le Musée du Louvre), pratique vocale avec des canons, instruments (claves, corps).

- Un projet avec le CPIE sur la fabrication d'instrument de musique- classe de CM1/CM2 en lien avec le Projet de production d'écrits (enquêtes, contes et albums) qui seront présentés à d'autres classes- Classe de CM1/CM2

D'autres projets seront également menés cette année :

- Projet d'écriture avec la mise en place d'une correspondance avec une autre classe pour donner du sens à la production d'écrit- classe de CE1/CE2. Correspondance avec une classe de Seine et Marne. Chaque élève aura un correspondant avec l'autre classe.

Des évènements sont également prévus :

- 11 novembre : Commémoration de l'armistice avec environ trente enfants suivie d'un pot de l'amitié à la salle paroissiale.
- Fête de Noël : samedi 13 décembre. Pour l'école ce sera à la salle polyvalente sous la forme d'un spectacle produit par les élèves. L'horaire est à confirmer puisque nous venons d'apprendre la mise en place d'un atelier pâtisserie en début d'après-midi par le Foyer rural. Nous avons besoin de parents pour aider à chercher les éléments de la scène et la monter vendredi matin à la salle polyvalente puis pour démonter la scène le lundi matin et la ramener à la salle du foyer rural. Le prêt d'une sono portative a été demandé au foyer rural pour le trajet de la salle vers la place du marché de Noël. L'APE (association des parents d'élèves) sera présente avec des gâteaux et du jus de pomme local.
- Visite de Saint Nicolas dans les classes : vendredi 5 décembre
- Spectacle de Noël offert par la mairie : « Le chant de l'océan » sera produit par Léa Pellarin mardi 9 décembre (matin) à la salle polyvalente.
- Piscine : PS/MS du 25 janvier au 16 mars de 10h05 à 10h40, GS/CP du 22 janvier au 6 février de 9h30 à 10h15 et CE/CM : du 12 au 27 mars de 9h30 à 10h15 à la nouvelle piscine « Confluence » à Pompey.

Pour que la classe de PS/MS puisse se rendre à la piscine, la présence d'une personne agréée natation est obligatoire. Actuellement, cette personne n'a pas encore été trouvée. L'agrément est délivré par l'Éducation Nationale. Il faut avoir 18 ans. Les parents sont sollicités mais également les grands-parents, oncle, tante, tous les adultes qui le souhaitent. Sans cette personne agréée, la classe de PS/MS ne sera malheureusement pas autorisée à effectuer ses séances de natation.

Si vous êtes intéressé(e) et disponible pour obtenir cet agrément, veuillez noter que les prochaines sessions de formation et de validation se dérouleront à Toul, les jeudi 11 et vendredi 12 décembre 2025. Merci de vous manifester très rapidement si vous souhaitez candidater.

- Fête du printemps (carnaval) : date à définir
- Kermesse : Samedi 20 juin à la salle polyvalente

3) Le point de l'APE- association des parents d'élèves

Une réunion d'information a eu lieu à l'école le 9 octobre 2025. L'importance de constituer une Association de Parents d'Élèves (APE) est cruciale pour le bon fonctionnement et la transparence de la gestion des fonds de la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE.

Lors de cette réunion, les statuts de l'association sont lus et approuvés par les participants. Le bureau a également été élu, à savoir :

- Mme Deliot, présidente
- Mme Moulinet, secrétaire
- Mme Louis, trésorière
- Mme Bouresas, trésorière adjointe

La création de l'Association de Parents d'Élèves (APE) sera effective à partir du moment où sa déclaration sera publiée au Journal Officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE)

Projet de vente de chocolats pour Pâques

Première assemblée générale le jeudi 27 novembre à 18 heures à la salle paroissiale.

III. Point sur les travaux et volet financier

Travaux : Des travaux ont été réalisés pendant les grandes vacances, à savoir :

- Aménagement et végétalisation de la cour de la maternelle. Après avoir découvert les nouveaux aménagements, des demandes ont été faites à l'entreprise car certains éléments ne sont pas contractuels par rapport aux décisions prises. D'autres éléments sont considérés comme dangereux pour les élèves : grille d'égout surélevée, fil de fer apparent sur les ganivelles qui sont en bois brut taillés de façon grossière (risque d'écharde et de blessure en cas de chute sur une barrière) Sensation d'apaisement quand on arrive sur cette jolie cour de récréation. Jeux calmes dans le coin des copeaux. Des ateliers plantations seront possibles.

Le projet est financé par la Com-Com. Tous les travaux effectués dans cette nouvelle cour depuis son installation fin août sont pris en charge par la mairie.

- Ravalement du mur du jardin, adjacent à la cour de récréation.
- Mise en sécurité dans le jardin : une tige de fer qui dépassait dans le jardin a été coupée.
- Le scellement du grillage du jardin à côté du portail a été prise en compte pendant l'été mais il n'a pas été effectué correctement car le grillage bouge toujours autant. Une deuxième demande a été effectuée. Elle est en attente.
- De l'enduit a été fait autour de la porte dans la cour des maternelles.
- Une patère a été refixée dans le couloir de l'élémentaire.
- Le néon de la cuisine a été changé.
- Une tringle à rideaux dans la salle de motricité a été refixée.

Travaux à venir : D'autres investissements de la Communauté de commune sont encore en prévision :

- Les fenêtres de la classe de GS/CP ont été commandées. La date de pose n'est pas encore connue.
- Le changement de la porte de l'atelier de la classe de CE1/CE2 pose quelques soucis. Aucun menuisier contacté par le service bâtiment de la ComCom n'est en mesure de déposer cette porte contenant de l'amiante. Un rendez-vous avec un désamianteur doit être pris.

Demandes de travaux validées mais pas encore réalisées :

- Le battant de la porte mobile vitrée du bâtiment élémentaire est fissuré sur toute la partie inférieure.
- La pierre située au-dessus du petit mur qui soutient le grillage, juste à côté de la porte, est en train de se desceller. Cela rend le grillage instable sur la gauche du portail, lorsque l'on est à l'extérieur. Une demande a été marquée comme terminée à la suite d'une intervention mais le grillage n'est pas refixé à cet endroit.
- Le toit du préau de la cour de la maternelle fuit au-dessus de la cabane et de la poubelle. Cette fuite engendre une stagnation de l'eau sous le préau.

Le point financier :

Coopérative scolaire. La cotisation annuelle est maintenue 15€ par élève scolarisé dans l'école. Le montant des cotisations des parents d'élèves s'élève à 1140€ pour l'année 2025/2026. La coopérative scolaire, pour pouvoir exister légalement au sein de l'école publique, doit obligatoirement être rattachée à une structure juridique, l'Association Départementale de l'OCCE.

Total des dépenses depuis le 1 septembre 2025 : 1147.26€. Cette somme comprend :

- L'adhésion et l'assurance de l'OCCE 252.44€
- Dépenses éducatives 756.43€ dont le règlement des deux spectacles au CCAM de l'année 2024 (176€ chacun), guide pour la classe de découverte 170€, ingrédients pour la semaine du goût et les anniversaires 62.94€, Abonnements lecture : 65.25€, petit matériel : 61.25€ et investissement dans une cuisinette pour les coins imitations en maternelle : 44.99€

Le solde de la coopérative scolaire sur le relevé de fin octobre est de 3297.04€.

La dotation mairie. Cette dotation est l'enveloppe budgétaire annuelle que la commune alloue à l'école pour ses charges de fonctionnement courantes. La dotation de l'année 2025 était de 4000€ soit 1000€ par classe. Elle regroupe les achats de fournitures scolaire (cahiers, fichiers, peinture, petit matériel, livres pédagogiques, jeux de construction, collection de livres, méthodes numériques, matériel de sport, ramettes de feuille pour la photocopieuse, etc) et l'achat de matériel de premiers secours à la pharmacie.

Le budget 2025 a été respecté avec une dépense totale de 3947.06€ sur le budget de 4000€

La mairie finance les entrées et le transport piscine pour les quatre classes.

Le projet du budget 2026 sera préparé, proposé avant les prochaines élections municipales. Il devait être reconduit à l'identique.

IV. Questions éventuellement posées par les parents d'élèves en amont.

Questions adressées au corps enseignant

Un parent a été « choqué » que soit évoqué le suicide de la petite fille de 9 ans en classe : et se demande si c'était une directive (du rectorat de l'éducation nationale) ?

Nous comprenons les préoccupations soulevées par les parents et souhaitons y apporter des éclaircissements, en insistant sur le cadre légal et les impératifs pédagogiques.

Il n'existe aucune directive du Rectorat ou de l'Éducation Nationale pour aborder le suicide en classe de manière générale.

L'évocation du drame lié au harcèlement de l'élève de 9ans est survenue dans un contexte bien précis : la diffusion des numéros d'aide et de protection à nos élèves. Ces numéros sont mis en avant par l'Éducation Nationale pour la protection de l'enfance et la lutte contre le harcèlement, notamment dans le cadre des dispositifs comme pHARe : le 3018 (Numéro unique contre le harcèlement et le cyberharcèlement) et le 119 (Allô enfance en danger). Les discussions devaient se centrer sur les deux premiers numéros. Si le 3114 (Numéro national de prévention du suicide) figurait dans l'information complète, il ne comptait pas être abordé directement par l'enseignante en classe élémentaire. Cependant, l'actualité a fait irruption dans la classe. Le sujet ayant été soulevé par un élève, l'enseignante ne pouvait l'ignorer. Son objectif a été de répondre aux interrogations des enfants en toute bienveillance et en sécurité, sans développer la notion de suicide, qui n'est pas adaptée à cet âge. Elle a ainsi pu insister sur l'aide disponible, le rôle essentiel des camarades de classe en cas de souffrance et la nécessité de ne jamais rester seul face aux difficultés.

Rappel : Des bancs de l'amitié ont été créés par le périscolaire pour permettre à des enfants de se confier en cas de besoin.

Est-ce que les élèves ont la main sur le tableau du comportement des autres camarades dans la classe des CE1-CE2 ?

Les élèves n'ont absolument pas la main et ne peuvent pas modifier la position de leurs camarades sur le tableau de comportement. Cet outil est utilisé par l'enseignante à des fins de gestion de classe comme c'est déjà pratiqué en GS-CP. Il est géré exclusivement sous la responsabilité de l'enseignante et ne sert en aucun cas à une évaluation mutuelle ou à un jugement des élèves entre eux.

Nous souhaitons profiter de cette question pour encourager le dialogue immédiat. Plutôt que de rester dans le doute et d'attendre l'instance du Conseil d'École, qui est principalement destinée à traiter des orientations générales de l'établissement, nous vous invitons à contacter directement l'enseignante de la classe. En privilégiant cet échange direct, vous obtenez une réponse rapide et précise à toutes les questions relatives au fonctionnement de la classe et au bien-être de votre enfant.

Est-il possible d'envisager une aide aux devoirs ?

L'école assure une mission de soutien individualisé et de remédiation à travers les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) dispensées par les enseignants. Néanmoins, nous comprenons la demande des parents concernant un accompagnement systématique des devoirs après la classe. L'organisation d'un dispositif d'aide aux devoirs ne relève pas du temps scolaire et de la responsabilité directe des enseignants, mais plutôt de la compétence du périscolaire ou d'un partenariat avec la Mairie et des associations locales.

La place de l'EPS dans les semaines des « grands » : chez les CM1-CM2 et CE1-CE2, cela passe souvent à la trappe. Est-ce que les 3h hebdomadaires sont bien respectées ?

Dans une société où l'obésité, la sédentarité et l'inactivité physique ne cessent d'accroître il est essentiel que nos enfants bénéficient de leurs 3h hebdomadaires d'Education Physique et Sportive.

=> Nous sommes conscients du manque d'infrastructure à Leyr et de temps parfois mais des choses intéressantes sont à faire :

- cycle course sur le chemin près des jeux => projet cross ?
- faire intervenir des éducateurs des fédérations : contacter des comités sportifs départementaux (handball, basket..) qui peuvent venir intervenir gratuitement sur quelques séances... dans le cadre de la promotion de leur discipline.
- faire appel à des parents pour qu'ils proposent des initiations ?
- financer des éducateurs de Gesal 54 par exemple comme lors des vendredi après-midis (financement : APE, coopérative, mairie?)

Nous remercions les parents d'élèves pour l'ensemble des propositions formulées. Nous avons d'ailleurs, grâce à vos suggestions, découvert l'existence du GESAL 54. Toutefois, certaines propositions, comme le recours à des parents bénévoles pour encadrer des initiations sportives, ne peuvent être mises en œuvre. L'encadrement des activités physiques et sportives est soumis à des normes d'encadrement strictes. Un intervenant en EPS doit détenir un diplôme sportif comme un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport). L'intervention d'un professionnel extérieur n'est pas une nécessité pour la qualité de l'enseignement de l'EPS. Elle peut être un complément pour des activités très spécifiques nécessitant un matériel ou une expertise particulière (comme l'escalade ou la natation), mais les enseignantes de la classe peuvent également mener des séances de sport.

L'horaire officiel de référence est de trois heures hebdomadaires, ramenée à 2h45 par semaine avec la déduction du temps de récréation qui est, dans le calcul pratique des emplois du temps, imputée proportionnellement sur toutes les matières.

Classe de CM1-CM2 : Les horaires d'EPS sont effectivement morcelés dans la semaine, ce qui garantit une activité physique régulière. La majorité des heures dues est effectuée et, depuis la rentrée, Mme François précise que très peu de séances ont été annulées ou supprimées.

Classe de CE1-CE2 : La situation est plus complexe et les enseignantes sont conscientes d'un léger déficit. Les élèves bénéficient de deux séances de sport de 50 minutes, effectuées soit en salle, soit dans la cour de l'école (le mardi et le jeudi matin). À ces 1h40 s'ajoute 30 à 45 minutes d'APQ, le vendredi. Notre contrainte majeure réside dans le créneau du lundi matin, habituellement dédié au sport, qui est actuellement consacré à un projet musical nécessitant l'utilisation de la salle. Pour garantir l'atteinte de l'horaire annuel, un plan de rattrapage est déjà établi : le temps manquant sera intégralement rattrapé au cours de la Période 4, notamment grâce au cycle de natation intensif et aux activités sportives prévues juste après le cycle, ainsi qu'en Période 5.

Les enseignantes s'engagent à ce que le volume horaire annuel soit respecté au mieux, comme dans les autres matières, en fin d'année scolaire.

Sorties scolaires : pouvons-nous songer à un système pour chaque élève : de chasuble, badge ou autres avec les coordonnées de l'école et/ou enseignant car il y a eu quelques frayeurs à la sortie opéra de l'an dernier pour certains parents accompagnateurs.

Nous comprenons les préoccupations soulevées par les parents accompagnateurs à la sortie scolaire effectuée le 25 mars 2025. L'équipe enseignante s'étonne qu'aucun parent d'élève n'ait fait de remontée directe de ces événements auprès des enseignantes au moment des faits. Une communication immédiate et directe est essentielle.

Nous avons bien compris la proposition d'instaurer un système d'identification renforcé pour les lieux très fréquentés et allons en reparler en Conseil des maîtres afin d'étudier sa faisabilité et les modalités de sa mise en œuvre.

Questions adressées à la mairie (concernant le périscolaire et la cantine)

La qualité de l'eau : les enfants boivent-ils l'eau du robinet à la cantine ? Au vu de sa qualité peut-on envisager soit : l'utilisation des gourdes des enfants à la cantine (mais est-ce que les enfants tiendront la journée complète avec la gourde ?), l'utilisation d'eau minérale en bouteille (mais pas non plus l'idéale d'un point de vue qualité et d'un point de vue écologique) ou songer à l'investissement dans : soit une fontaine à eau filtrée soit un système de filtrage : il en existe qui se fixent directement sur le robinet.

L'eau du robinet est potable. D'après les conclusions de l'ARS, les dernières analyses démontrent une « eau d'alimentation conforme aux exigences en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ».

L'eau potable est puisée dans la source de Moulins sur le plateau de Bouxières aux Chênes. Il y a eu ponctuellement une interconnexion avec Loisy où ils ont eu des problèmes. A ce jour, l'eau de Leyr est potable.

Possibilité de remplir une gourde, ou même deux si besoin, mais ils ne la prendront pas pour la cantine.

Quels produits d'entretien sont utilisés à la cantine ? Ne sont-ils pas dangereux pour la santé et l'environnement ? Avez-vous une fiche de sécurité ?

Les produits d'entretien sont stockés et utilisés exclusivement par l'entreprise de nettoyage. Les produits correspondent aux normes de collective scolaire. Le savon est hypoallergénique. Les produits de nettoyage sont fongicides, bactéricides et virucides. Ils ne sont pas utilisés en présence des élèves. L'eau de javel n'est plus utilisée. Le classeur des fiches de sécurité est consultable à la mairie.

Périscolaire du soir : après 17h15-30 il n'y a qu'une seule personne avec les enfants : est-ce réglementaire ? Sécuritaire ?

Il faut réglementairement 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans ou 14 enfants de plus de 6 ans. A Leyr, on a deux ou trois adultes jusqu'à 17h30. Après 17h30, il y a beaucoup moins d'enfants.

Clôture de séance : La séance est levée à 20h36.

La présidente,
Mélanie WARNIMONT

La secrétaire,
Rachel FRANCOIS

